



## ***BOURSE D'ÉTUDES - DIRECTIVES***

### **I Objectif**

Le Syndicat national de la Santé offre quatre bourses d'études chaque année. Trois bourses d'études d'une valeur de 2,500 \$, et une bourse d'une valeur de 1,500 \$ est attribuée à un membre qui retourne à l'école à temps plein afin d'accroître ses connaissances.

- a) Deux bourses scolaires d'une valeur de 2,500 \$.
- b) Une bourse d'une valeur de 2,500 \$ à un candidat qui s'inscrit à un programme d'apprentissage.
- c) Une bourse d'une valeur de 1,500 \$ à un membre qui retourne à l'école à temps plein afin d'accroître ses connaissances

### **II Demandes**

Le SNS invite les personnes intéressées à faire demande en publiant chaque année une annonce. On peut obtenir le formulaire de demande, offert aux familles des membres en règle du SNS, en s'adressant au président de sa section ou sous-section locale ou sur le site web du SNS.

### **III Admissibilité**

Deux bourses d'études d'une valeur de 2,500 \$ sont offertes aux enfants ou personnes à charge des membres en règle du SNS en date du 30 septembre de l'année calendaire qui ont l'intention de s'inscrire à plein temps à une institution reconnue de haut savoir pour une première année scolaire. Une seule bourse d'études sera attribuée à une famille au cours d'une année. Personne ne se verra accorder plus d'une fois une bourse d'études.

Une troisième bourse d'études d'une valeur de 2,500 \$ est offerte aux enfants ou dépendants des membres en règle du SSBE en date du 30 septembre de l'année

calendaire qui on l'intention de s'inscrire à plein temps à un programme d'apprentissage à une institution reconnue. Les candidats ne seront pas tenus de s'inscrire en première année. Si elle ou lui refait une demande l'année suivante et que nous n'avons reçu aucune autre demande ou que les candidats ayant fait demande ne satisfont pas aux exigences, la bourse sera alors offerte au candidat qui fait une nouvelle demande à condition qu'il ou elle réponde aux exigences.

#### **IV Documents devant accompagner les demandes de bourses d'études SNS**

TOUS LES DOCUMENTS REQUIS DOIVENT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE. SINON, CELLE-CI SERA JUGÉE INCOMPLÈTE. CES DOCUMENTS DOIVENT PARVENIR LE **31 OCTOBRE 2008** AU PLUS TARD AU SYNDICAT NATIONAL DE LA SANTÉ, Pièce 1202, 233 rue Gilmour, Ottawa, ON K2P 0P2.

Chaque année, le syndicat offre deux bourses d'études d'une valeur de 2,500 \$. Les deux bourses doivent satisfaire aux exigences ci-dessous;

- a) Soumettre un relevé de notes complet de votre dossier à l'école secondaire, y inclus le dossier final de votre dernière année à l'école secondaire.
- b) Le demandeur choisi devra soumettre la preuve de son inscription et sa participation aux cours à une université ou à un établissement de haut savoir reconnus. Il se peut qu'on lui demande aussi de fournir une photographie que nous utiliserons pour annoncer le candidat choisi.
- c) Un exposé du budget de l'année.
- d) Un exposé de votre programme collégial ou universitaire ainsi que de votre plan de carrière.
- e) La rédaction d'un texte de 300 à 500 mots sur un sujet du choix du SNS servira d'outil dans la sélection du gagnant.

Une bourse d'études offerte chaque année, d'une valeur de 2,500 \$. Les candidats qui s'inscrivent à un programme d'apprentissage doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Soumettre un relevé de notes complet de votre dossier à l'école secondaire, y inclus le dossier final de votre dernière année à l'école secondaire.
- b) Le candidat choisi devra soumettre la preuve de son inscription à une institution de formation reconnue
- c) Un exposé du budget proposé.
- d) Un exposé de votre Programme d'apprentissage ainsi que de vos plans de carrière.
- e) En plus la rédaction d'un texte de 300 à 500 mots sur un sujet du choix du SNS servira d'outil dans la sélection du gagnant.

Une bourse d'une valeur 1,500 \$ offerte chaque année aux membres qui désirent poursuivre leurs études. La demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- a) Le candidat choisi devra soumettre la preuve de son inscription à une institution de formation reconnue
- b) Un exposé du budget proposé.
- c) Un exposé de votre Programme d'apprentissage ainsi que de vos plans de carrière.
- d) En plus, la rédaction d'un texte de 300 à 500 mots sur un sujet au choix du SNS servira d'outil dans la sélection du gagnant.

## **LE SUJET DE CHOIX CETTE ANNÉE :**

***« Qu'est-ce que les syndicats et le mouvement des travailleurs ont accompli au cours de leurs 150 ans d'existence? »***

NOTE: Le Syndicat national de la Santé se réserve le droit de ne pas accorder la bourse si aucun candidat ne semble avoir le rendement nécessaire, ou pour toute autre raison valable. De plus, la bourse ne sera accordée qu'à un étudiant qui n'a reçu aucune autre bourse de plus de 2,000 \$, à l'exclusion des Prix et bourses du gouvernement.